



## Déclaration liminaire de la FSU

Le CTP qui se réunit aujourd'hui le fait dans un contexte de vives tensions dans certains établissements. En ce moment même, les collègues de Passamainty exercent leur droit de retrait suite à des bagarres qui se sont déroulées à l'intérieur et à l'extérieur du collège et qui relèvent, certes, de rivalités entre bandes de Vahibé et de Passamainty mais qui ne devraient pas être importés au sein même d'un établissement scolaire. Plusieurs personnels de l'établissement ont été agressés physiquement. L'un d'entre eux a porté plainte. Les collègues ont pris la décision lourde de se retirer car ils ont estimé qu'il en allait de leur responsabilité vis-à-vis de la communauté éducative. En effet, on ne peut pas laisser travailler les jeunes et les agents dans de telles conditions de risques physiques et moraux aux conséquences imprévisibles. C'est pourquoi la FSU s'est tournée vers vous, Madame le Vice-Recteur, pour demander la réunion en urgence du CHSCT académique dans le respect de l'article 5-7, alinéa 3 du décret 82-453 mais sans que vous n'ayez donné de suite à cet instant. La FSU a donc demandé une intervention au niveau du cabinet par l'intermédiaire de sa secrétaire générale.

Vendredi au collège de Tsimkoura, un ancien élève exclu de l'établissement par conseil de discipline est entré puis a poignardé un jeune. Devant l'indignation et la peur légitime suscitées par ce geste en plein cœur du collège, les personnels ont décidé de porter à la connaissance des parents la situation générale d'insécurité que connaît le collège. Hier tous les agents se sont réunis et ont exigés que les travaux de sécurisation prévus de longue date soient effectués dès la rentrée. Ils vous feront savoir par une pétition leur mécontentement collectif. Quelle réponse leur apportez-vous, Madame le Vice-Recteur ?

Ces tensions ne sont pas les premières ni probablement les dernières. La FSU relaie les demandes des personnels en CPE, en conseillers d'éducation ainsi que leur exaspération face aux retards pris pour la sécurisation des établissements. Les agents n'acceptent plus de travailler en prenant des risques inconsidérés.

Mais plus généralement, La FSU considère que les moyens en agents de toute catégorie manquent cruellement et rappellent ses exigences en matière d'attractivité financière. Nous ne comprenons pas que l'IFCR ne soit toujours pas attribué aux néo-titulaires, que l'indexation ne soit pas élevée au minimum au niveau de celle du département de la Réunion et que les indemnités d'éloignement ne bénéficient toujours pas d'un dégrèvement fiscal. Enfin nous attendons toujours les mesures d'accélération de carrière promises lors des négociations de juin 2016. Faudra-t-il un nouveau mouvement social pour faire adopter ces revendications ?

Pourtant les raisons ne manquent pas de prendre ces mesures. A la rentrée, le taux de contractuels dans le second degré atteindra 50 %. Qu'attendez-vous, Madame le Vice-Recteur pour relayer ces demandes parfaitement justifiées au plus haut niveau ?

Par ailleurs, l'enjeu de la formation initiale et continue retient toute notre attention comme la vôtre. Malgré cela, la FSU, première fédération de l'éducation déplore que seul un de ses deux co-secrétaires ait été informé de la tenue du conseil académique de formation et ce, sur son adresse académique qui n'était pas celle qu'il avait donnée au départ. Ayant été privé de cette réunion, la FSU demande à recevoir les documents préparatoires et à pouvoir présenter des propositions. Dans le même ordre d'idées, en raison de la masse croissante des contractuels, elle demande que soit mis en place un plan de formation académique.